

# Territoires d'intervention de la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail



**Initiateur :** le Service Social Départemental de la CARSAT Centre-Val de Loire (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail).

**Objectifs :** définir le périmètre d'intervention des assistantes sociales dans le cadre des actions conduites auprès des assurés sociaux. En effet, le service social de la CARSAT, spécialisé en santé, s'inscrit dans les politiques sociales nationales et les orientations arrêtées par la CNAV et la CNAMTS dans la circulaire du 19 décembre 2011.

Il exerce ses missions dans 3 domaines :

- accès aux soins et droit aux soins des personnes en situation de précarité,
- prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades ou handicapés,
- prévention de la perte d'autonomie des personnes malades, handicapées et/ou âgées relevant des groupes iso-ressources (GIR) 5 et 6.

Le service social de la CARSAT propose aux assurés des accompagnements individuels et des actions collectives afin de réduire les conséquences de la maladie. Il intervient dans une logique d'offres de service en allant au-devant des assurés.

**Bénéficiaires :**

- les assurés sociaux touchés par des problèmes de santé (maladie, accident, invalidité) relevant du régime général de l'assurance maladie,
- les personnes retraités du régime général en perte d'autonomie (GIR 5 - 6), mais ne relevant pas de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).